

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 2

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2026/20 :

Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Dominique SCHNEIDER, Mme Marie-Jeanne GASSMANN, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Jean-Noël BURG, M. Kévin DEBES, M. Nicolas DETTWILLER, M. Geoffrey LANG, Mme Caroline MOUTIER, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, Mme Estelle OHLMANN.
Membres absents à la délibération n°2026/20 : M. Eric HIRSCH, M. Luc WEBER.

Délibération 2026/20

objet : Fixation du nombre des membres au conseil d'administration du C.C.A.S et élection des représentants issus du conseil municipal

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne devrait pas être inférieur à 8 et qu'il doit être pair, puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire. La présidence est assurée de plein droit par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S en sus du maire, Président de droit.

Il est ensuite procédé à l'élection des 5 représentants du conseil municipal au conseil d'administration.

La liste suivante a été présentée par les conseillers municipaux :

➤ Liste ANTONI-GASSMANN-LANG-OHLMANN-PFEIL

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

A obtenu :

➤ Liste ANTONI-GASSMANN-LANG-OHLMANN-PFEIL : 13 voix, donc 5 sièges.

Ont donc été proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S, en tant que représentants du conseil municipal : Madame Nathalie ANTONI, Madame Marie-Jeanne GASSMANN, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Estelle OHLMANN, Madame Marie-Laure PFEIL.

Le Maire :

Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :

Emmanuelle MULLER WEIBEL

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 04 MAI 2026
et de la publication le 04 MAI 2026

Le Maire,

